

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2015-09-01

**À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal, tenue à 8 h le 1<sup>er</sup> septembre 2015 à la salle du conseil au 135, rue Main, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Patrick Clowery et Jacques Bogenez

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

**EST AUSSI PRÉSENTE** Liane Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière

**EST ABSENT** : Vincent Fontaine

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions des citoyens et visiteurs
4. Mandat supplémentaire ingénierie bâtiment multifonctionnel
5. Clôture de la séance

15-09-01.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 8 h et déclare la séance ouverte.

15-09-01.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-09-01.03

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**

Aucun visiteur

15-09-01.04

### **MANDAT SUPPLÉMENTAIRE INGÉNIERIE BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL**

**ATTENDU** le mandat accordé à la firme CIMA+, par la résolution 15.08.03.13, pour les services d'ingénierie de structure, mécanique et électricité pour les rénovations du bâtiment multifonctionnel;

**ATTENDU** la nécessité d'un mandat supplémentaire au niveau de la structure;

**PAR CONSÉQUENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU** le conseil accepte la soumission de CIMA+ au taux horaire au montant maximal de sept mille six cent soixante dix-huit dollars ( 7 678 \$) avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

15-09-01.05

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 8 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière